



Avril 2016

20 Situation économique et sociale de la population

Mise à jour des données et indicateurs SILC 2007-2013

Données pour la Suisse

Renseignements:

Service d'information SILC, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie
Tel.: +41 58 46 368 04
E-Mail: info.silc@bfs.admin.ch
www.silc.bfs.admin.ch

N° be-f-20.03-SILC-04

1.	Introduction	3
2.	Précisions sur les principaux changements, par thème	3
2.1	Niveau de formation en cours ou achevée (2007-2013).....	3
2.2	Nouvelle version des revenus (2008-2009)	4
2.3	Privation chauffage (2013)	6
2.4	Arriérés de paiement sur emprunts non immobiliers (2013).....	6
2.5	Satisfaction par rapport à sa situation financière personnelle (2013).....	7

1. Introduction

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) publie des résultats annuels depuis 2007. Il arrive cependant que les résultats publiés à une certaine date doivent par la suite être révisés. Le présent document a pour objectif de fournir des informations générales sur les éléments révisés dans les résultats publiés en avril 2016 par rapport aux résultats publiés précédemment pour les enquêtes SILC 2007 à 2013. Cette révision vise à augmenter la cohérence et la qualité de la série.

Les résultats sous formes de pages Internet et tables standard sont diffusés sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS). En avril 2016, les pages et indicateurs suivants sont concernés (voir [publications de l'enquête SILC](#)):

- Distribution des revenus
- Pauvreté (absolue)
- Risque de pauvreté
- Privations matérielles
- Pauvreté des actifs occupés
- Satisfaction dans la vie
- Endettement des ménages privés
- Evaluation de la situation financière du ménage

Le tableau suivant présente une synthèse des principales dimensions modifiées par rapport à la dernière version diffusée.

Table 1 : Synthèse des principales dimensions modifiées par rapport aux versions précédentes:

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Version précédente</i>	30.04.2013	25.08.2011	25.08.2011	26.06.2012	26.03.2013	14.04.2014	17.10.2014
<i>Version diffusée en avril 2016*</i>	10.02.2016	05.12.2014	30.01.2015	16.02.2016	05.12.2014	29.01.2015	29.01.2015
Niveau de formation en cours ou achevé	X	X	X	X	X	X	X
Revenus		X	X				
Privation chauffage							X
Arriérés sur emprunts non-immobiliers							X
Satisfaction sur la situation financière personnelle							X

* La date des versions diffusées fait référence à la date de livraison à la direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique (Eurostat)

2. Précisions sur les principaux changements, par thème

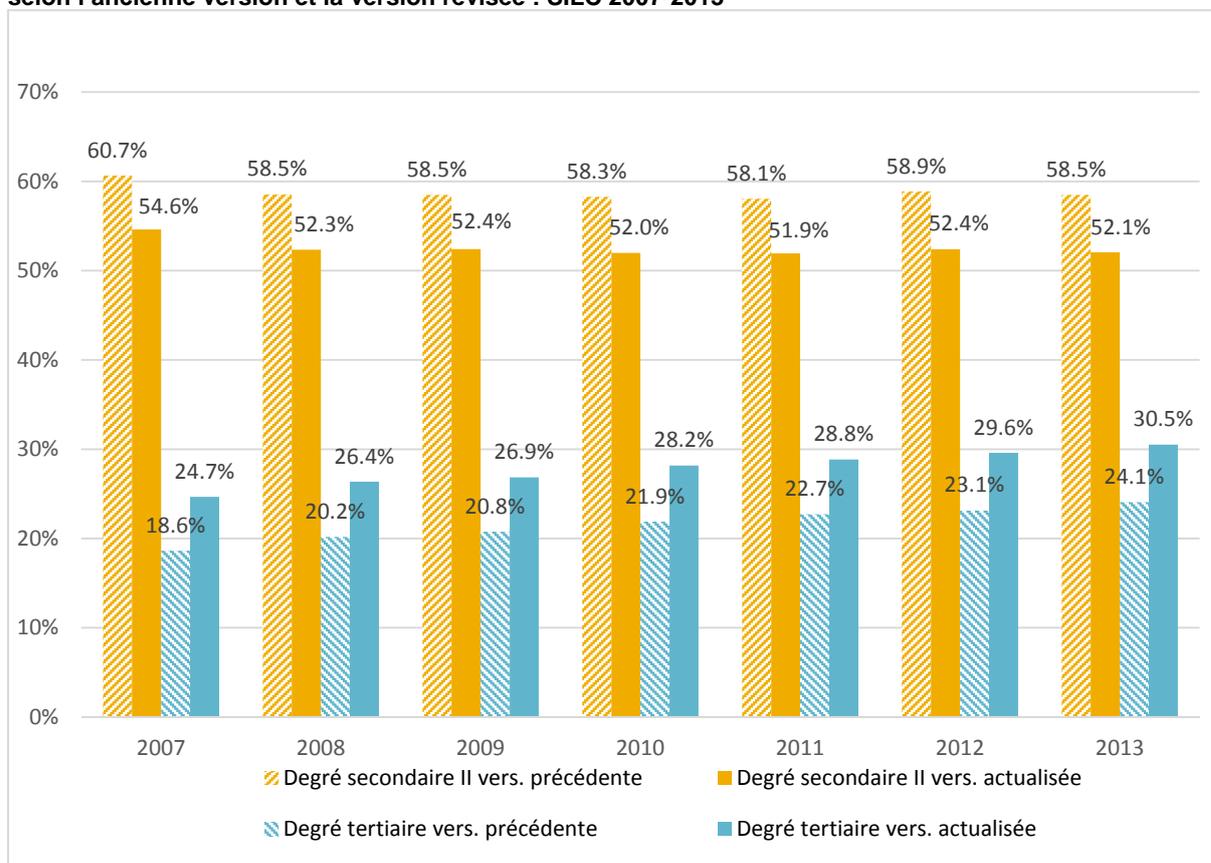
2.1 Niveau de formation en cours ou achevée (2007-2013)

La classification des formations au sein de la variable sur le type de formation a été légèrement modifiée pour être conforme au codage des formations fait dans d'autres enquêtes de l'OFS. Les formations de type « formation professionnelle supérieure avec maîtrise, brevet fédéral ou diplôme fédéral ou formation équivalent (ex. professions de santé, policiers) », précédemment classée dans la modalité 2 « Degré secondaire II » est désormais classée dans la modalité 3 « Degré tertiaire ».

Cette modification de codage change d'environ 6 points de pourcentage la distribution entre le niveau de formation secondaire et tertiaire parmi les personnes âgées de 18 ans et plus.

Le niveau de formation n'est utilisé, dans les tables standards en ligne, que pour présenter les indicateurs selon différentes caractéristiques socio-démographiques. L'impact de cette révision sur les indicateurs diffusés dans les tables standard en ligne est très faible.

Graphique 1 : Pourcentage de la population avec un niveau de formation « secondaire II » et « tertiaire » selon l'ancienne version et la version révisée : SILC 2007-2013

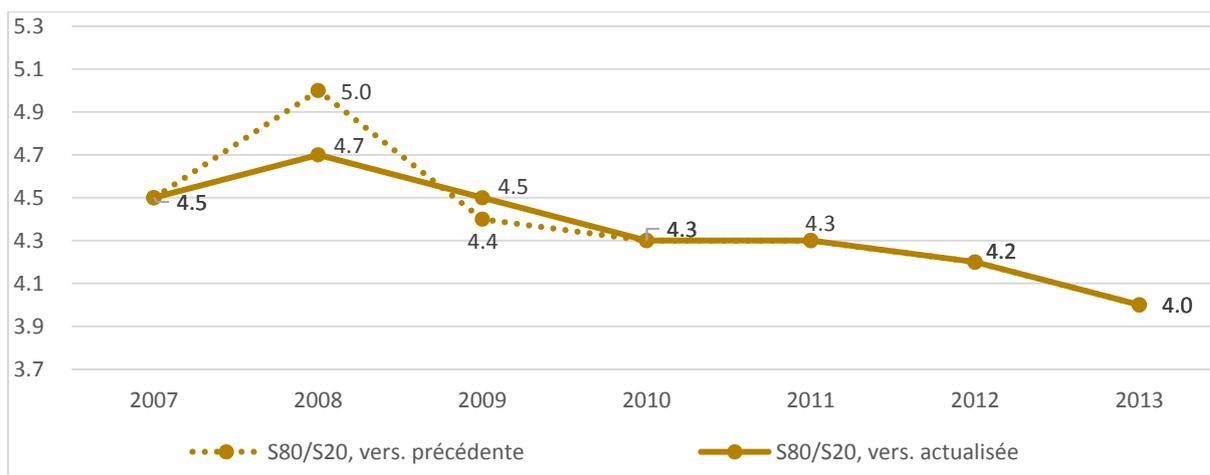


2.2 Nouvelle version des revenus (2008-2009)

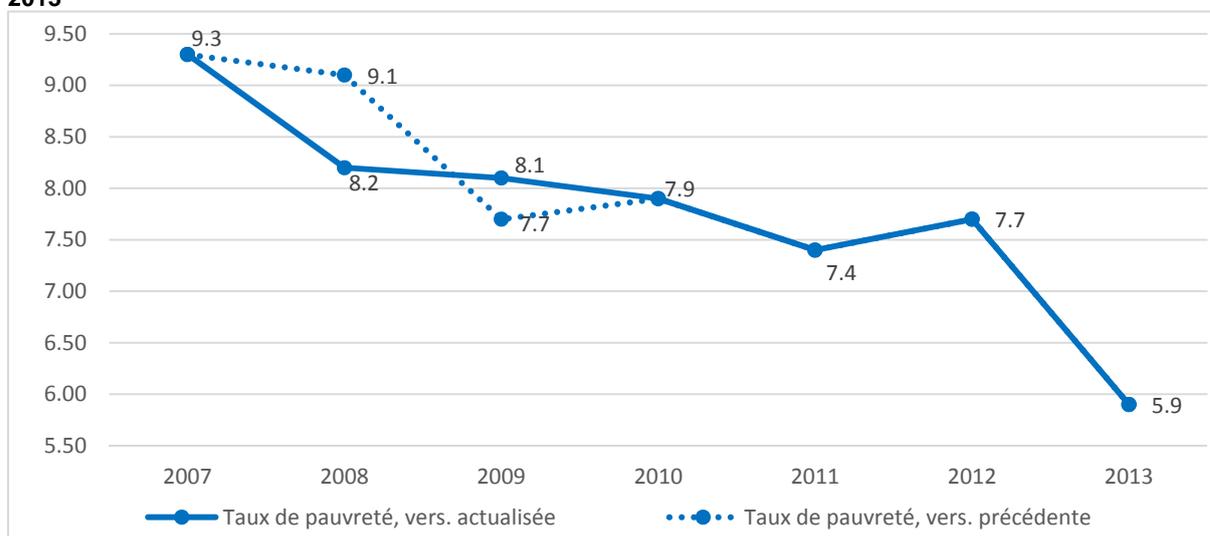
Les améliorations du processus de finalisation des variables de revenus, implémentées dès 2010, ont été appliquées aux revenus SILC 2008 et 2009. A noter que ces améliorations avaient déjà été appliquées sur les données SILC 2007 précédemment diffusées. Ces changements ont des impacts limités sur la distribution du revenu, sur les taux de pauvreté absolue et de risque de pauvreté et sur les ventilations selon le quintile de revenu et le risque de pauvreté.

La révision des données tend à augmenter le niveau des bas revenus en 2008, réduisant ainsi le ratio S80/S20 de 0,3 points (graphique 2), le taux de pauvreté de 0,9 points (graphique 3) et le taux de risque de pauvreté (graphique 4, seuil à 60% de la médiane) de 0,6 points de pourcentage. A l'inverse, en 2009, la révision conduit à une légère baisse du niveau des bas revenus, ainsi que de la médiane du revenu disponible équivalent (graphique 5). Cela a pour conséquence d'augmenter légèrement le taux de pauvreté (graphique 3) et le taux de risque de pauvreté (graphique 4, 0,4 points de pourcentage dans les deux cas). Sur la série 2007-2013, la révision des données 2008 et 2009 tend à réduire les variations annuelles.

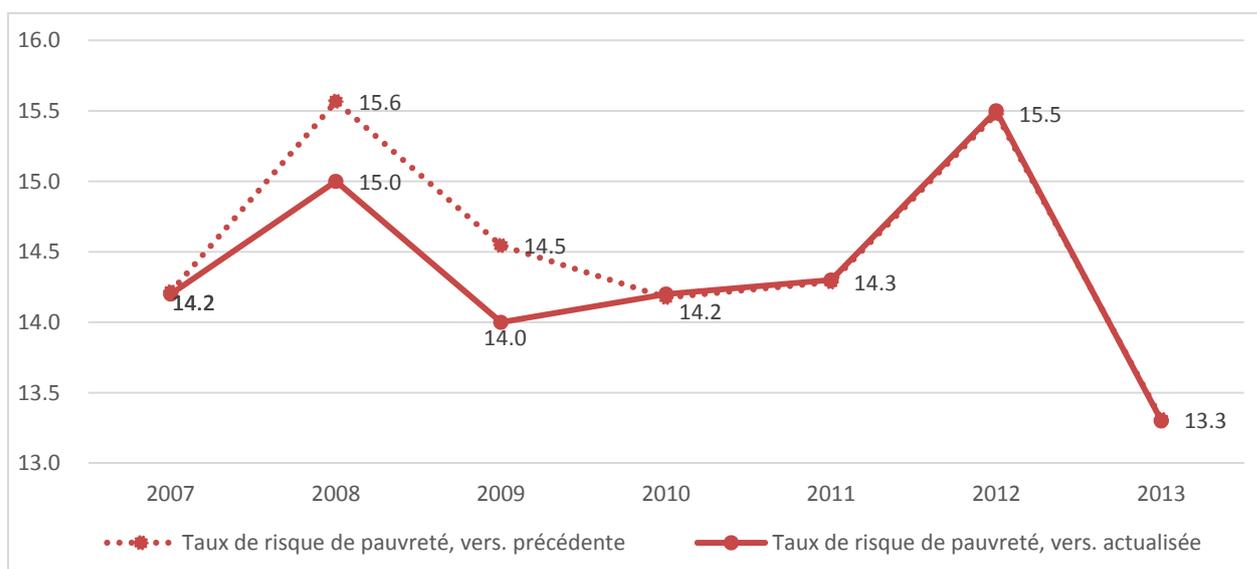
Graphique 2 : Ratio S80/S20 selon les différentes versions de données : SILC 2007-2013



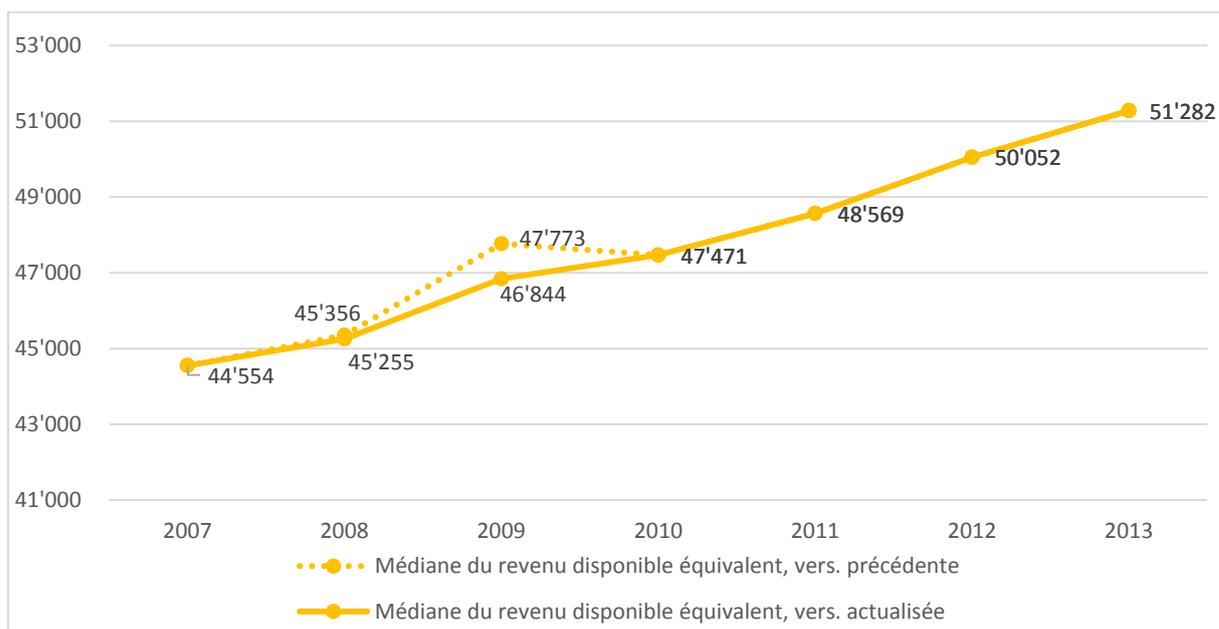
Graphique 3 : Taux de pauvreté absolue (en %) selon les différentes versions de données : SILC 2007-2013



Graphique 4 : Taux de risque de pauvreté (en %, seuil à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent) selon les différentes versions de données : SILC 2007-2013



Graphique 5 : Médiane annuelle du revenu disponible équivalent selon les différentes versions de données (en francs équivalent) : SILC 2007-2013



2.3 Privation chauffage (2013)

Depuis 2011, une distinction entre raison technique et financière a été introduite dans la question posée concernant les difficultés à maintenir son appartement à une température agréable. Dans la version précédente des données 2013, cette distinction n'a, par erreur, pas été prise en compte dans la construction de l'indicateur et tout problème de chauffage, y compris technique, a été considéré comme une privation. La version révisée ne prend en compte que la raison financière, conformément à la définition utilisée depuis SILC 2011.

En 2013, sans distinction entre raisons technique et financière, 3,4% de la population ne peut pas chauffer convenablement son logement. Après la révision des données, 0,4% de la population ne peut pas se chauffer convenablement pour raisons financières. La différence entre les deux versions de données indique qu'environ 3% (3,4% contre 0,4%) de la population ne peut pas chauffer son logement convenablement pour des raisons techniques.

La privation chauffage fait partie des composantes de l'indicateur de privation matérielle. Le taux de privation matérielle (3 items sur 9) baisse de 0,3 points de pourcentage (de 4,0% à 3,7%) en tenant compte de la nouvelle version de « privation chauffage ».

2.4 Arriérés de paiement sur emprunts non immobiliers (2013)

La question sur la présence d'arriérés sur les emprunts non-immobilier était posée seulement aux personnes ayant répondu avoir une dette privée, un paiement par acomptes, un crédit à la consommation ou un leasing. Dans la version précédente des données 2013, l'estimation du pourcentage de la population avec au moins un arriéré de paiement sur emprunts non immobiliers a été calculée par erreur seulement sur les personnes à qui cette question a été posée, soit celles ayant un emprunt non immobilier, et pas sur l'ensemble de la population. Le résultat actuel est corrigé et le taux de personnes vivant dans un ménage avec au moins un arriéré de paiement sur emprunt non immobilier baisse d'environ 5,5 points de pourcentage (de 7,8% à 2,3%). Cette correction n'a pas d'impact sur les agrégats d'endettement comme par exemple le pourcentage de personnes vivant dans un ménage avec au moins un arriéré de paiement ou au moins une dette dans le ménage.

2.5 Satisfaction par rapport à sa situation financière personnelle (2013)

Les résultats sur la satisfaction par rapport à situation financière personnelle, diffusés dans la version du 17.10.2014, ne comprenaient, par erreur, pas les informations des personnes vivant seules. L'impact de l'intégration des résultats des personnes seules est faible sur l'ensemble de la population. Comme le montre la table 2, le pourcentage de personnes âgées de 50-64 ans et de 65 ans et plus très satisfaites de leur situation financière personnelle baisse légèrement suite à cette correction.

Table 2 : Extrait de la table standard [T20.3.1.22](#) : Satisfaction par rapport à sa situation financière personnelle

Evaluation subjective de la qualité de vie

En 2013

	Part de la population (en %) de 16 ans ou plus ayant un degré de satisfaction élevé par rapport à sa situation financière personnelle			
	Version du 17.10.2014	+/-	Version du 29.01.2015	+/-
Population totale	55.1	1.3	55.0	1.1
Classe d'âge				
16-17 ans	55.8	5.8	55.8	5.8
18-64 ans	51.1	1.5	50.6	1.3
18-24 ans	41.4	3.6	41.2	3.5
25-49 ans	47.9	1.9	47.7	1.8
50-64 ans	62.2	2.2	60.3	2.0
65 ans et plus	75.1	2.4	72.3	1.9
Type de ménage				
Ménages sans enfant	61.2	1.7	59.4	1.4
Personne seule de moins de 65 ans	*	*	47.8	3.2
Personne seule de 65 ans et plus	*	*	66.2	3.1
2 adultes de moins de 65 ans	57.8	2.5	57.8	2.5
2 adultes dont au moins 1 de 65 ans et plus	72.8	2.4	72.8	2.4
Autres ménages sans enfant	49.4	4.2	49.4	4.2
Ménages avec enfant(s)	48.4	1.9	48.4	1.9
Parent seul avec enfant(s)	38.7	6.0	38.7	6.0
2 adultes avec 1 enfant	46.1	4.1	46.1	4.1
2 adultes avec 2 enfants	51.3	3.0	51.3	3.0
2 adultes avec 3 enfants ou plus	51.2	4.7	51.2	4.7
Autres ménages avec enfant(s)	47.9	4.7	47.9	4.7